



L'art de la justice

M. le juge Robert M. Halli

À la fin des années 1990, j'ai été nommé juge de la Section de première instance de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador, située à Happy Valley – Goose Bay. À cette époque, il n'y avait qu'un seul juge de la Cour suprême qui siégeait au Labrador, et cela est encore vrai aujourd'hui.

Il est bien connu que de nombreux Inuits du Nord canadien ont fait preuve d'un talent artistique remarquable en sculptant la pierre et l'os. Mon histoire concerne un de ces nouveaux jeunes artistes, dont la carrière artistique est maintenant bien établie, mais qui, à l'époque de mon histoire, se retrouvait devant la sombre perspective de passer au moins quelques années dans une prison fédérale après que je l'ai déclaré coupable de voies de fait. Cette condamnation était loin d'être sa première, et toutes ses infractions étaient alimentées par son incapacité de contrôler sa consommation d'alcool. La Couronne avait abandonné tout espoir de le voir un jour se réadapter et comptait sur l'effet dissuasif d'une longue peine d'emprisonnement. Cela était à n'en pas douter un avenir peu reluisant pour lui et pour ses jeunes enfants, tous âgés de moins de dix ans. En plus de le priver de temps passé auprès de sa famille, son incarcération lui aurait coûté le droit d'habiter une très convenable maison subventionnée au sein de sa collectivité, où les logements de ce type sont très rares. À la lecture de son dossier, j'étais très porté à

me ranger du côté de la Couronne quant à ses perspectives d'avenir. Cependant, l'avocate de la défense m'a présenté, pendant sa plaidoirie portant sur la détermination de la peine, un certain nombre d'exemplaires de ses œuvres, lesquelles étaient vraiment impressionnantes. L'établissement fédéral où il devait purger sa peine ne comportait aucun programme pour l'aider à continuer la pratique de son art et ne possédait pas de pierres du type qu'il utilisait fréquemment. À mesure que le temps avançait, l'image d'un bel oiseau chanteur enfermé dans une cage se formait dans mon esprit. Quels seraient les bienfaits apportés par le fait de tuer mon jeune oiseau chanteur en réprimant son art? Toutefois, comment pouvais-je limiter les déferlements de colère de cet homme aggravés par sa consommation d'alcool tout en permettant à son talent de s'épanouir?

Pendant le procès, il est devenu évident que ce jeune homme éprouvait un énorme respect pour son défunt père adoptif, qui était trompettiste dans la célèbre fanfare inuite de sa collectivité. J'ai pensé que s'il pouvait seulement voir son père la prochaine fois qu'il serait arrêté et traîné au détachement local de la GRC, cela serait la dernière fois qu'il aurait à franchir les portes du détachement. Par contre, son père était mort! Comment pouvais-je le ramener à la vie? J'ai alors été frappé par l'idée qu'un bon substitut de la présence du père serait une sculpture le

représentant et que si cette sculpture était placée dans le détachement de la GRC, la honte de son père (par les yeux du modèle sculpté) le voyant arrêté une fois de plus serait l'élément dissuasif que je cherchais.

C'est pour cette raison que je lui ai donné une peine de détention à domicile avec sursis qui incluait une condition supplémentaire : il devait sculpter une statue de son père et la remettre à la GRC, à qui j'avais ordonné d'exposer l'objet dans le détachement. Le résultat a été extraordinaire sous deux aspects. La sculpture est un objet d'art formidable – un modèle du père portant son costume autochtone et tenant sa trompette. Je me suis réservé le droit de rendre la sculpture au jeune homme quand j'aurais la conviction qu'il a corrigé ses façons d'agir. Je suppose qu'elle est d'une grande valeur aujourd'hui. Cependant, le plus important, c'est qu'une vie ait été changée de manière significative. Je ne peux pas prétendre que la conversion du jeune homme s'apparente à celle de Paul sur « le chemin de Damas », mais je suis maintenant certain du moins qu'il n'est pas sur « le chemin de Kingston ».

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice

qui aura lieu à l'Hôtel Delta, Kitchener, Ontario,
le 19 et 20 novembre 2008

<http://www.cjiwr.com/>